

Majoration des prestations de rente au 1er janvier 2025

En raison de l'évolution actuelle des prix et des salaires, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 28 août 2024, d'augmenter les prestations de rente de 2,9 % au 1er janvier 2025. La rente minimale AVS/AI passera de CHF 1'225 à CHF 1'260 par mois, la rente maximale de CHF 2'450 à CHF 2'520 (montants pour une durée de cotisation complète).

De plus amples informations concernant l'augmentation des rentes peuvent être consultées dans le communiqué de presse du Conseil fédéral du 28 août 2024, disponible sous www.admin.ch > [Documentation](#) > [Communiqués](#).